

6ème SENS
Société par actions simplifiée
au capital de 500 euros
Siège social : 78 avenue du 4 août 1944
56000 VANNES
853 114 742 RCS VANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 25 NOVEMBRE 2024

Le vingt-cinq novembre,
A 9h,

Monsieur Pierrick DECAUX,

agissant en qualité de Président de la société 6ème SENS sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts.

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 78 avenue du 4 août 1944, 56000 VANNES au 8 impasse de l'Aubépine 56640 ARZON, et ce à compter du 1^{er} novembre 2024.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 8 impasse de l'Aubépine 56640 ARZON".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Pierrick DECAUX
Président